



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'établir un dossier de demande de subventions auprès du Département via l'ADVB (Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs).

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 28 mars 2023

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme, le 28 mars 2023

**Publication sur le site le : 19/06/2023**

**Le Maire,**

**Jean Pierre LIBERT.**